Désherbage mixte

60 % d'herbicide en moins !

Situation

Cette technique de désherbage est pratiquée sur environ 700 hectares de la surface de maïs en Wallonie.

Elle s'inscrivait dans le cadre du programme agri-environnemental jusqu'au 28/10/2004. Pour les agriculteurs engagés dans celui-ci et respectant les contraintes de cette technique, une aide de 150 € est octroyée par hectare.

Avantage de la technique :

→ une réduction des transferts de produits phytosanitaires hors de la parcelle.
→ une meilleure infiltration de l'eau; donc moins de ruissellement.
→ une meilleure aération du sol.
→ supprime les croûtes sur sols refermés.
→ favorise la minéralisation.
→ favorise le réchauffement du sol.

Fiche culturale

Le désherbage mixte en maïs, c'est un traitement phytosanitaire sur et le long de la ligne de semis associé à un binage de l'interligne.

Le désherbage mixte nécessite souvent deux passages de bineuse :

→ Le 1er passage s'effectue au stade 3ème à 4ème feuille du maïs. C'est lors de ce premier passage que le traitement phytosanitaire est réalisé.
ATTENTION Dans le cadre du désherbage mixte, les produits à base de terbuthylazine (Gardo Gold, Bromoterb, Laddok T, Terbuzon, Aspect T et Calaris) sont interdits !

→ Le 2ème passage s'effectue quant à lui au stade 7ème à 8ème feuille de maïs. Ce deuxième passage se réalise sans l'application d'herbicides, mais permet d'assurer la propreté de l'interligne.

« Un service technique au service des maïsiculteurs »

Centre Indépendant de Promotion Fourragère

Unité d'écophysiologie et d'amélioration végétale - ECAV - Croix du Sud 2/11, 1348 Louvain-la-Neuve

Tél : 010/47.34.62 - 010/47.38.40 Fax : 010/47.20.21

www.cipf.be